

STAGE PRATIQUE

CO-INTERVENTION ET ANALYSE DE PRATIQUE

 A TOUT MOMENT

 CABINET DU MAÎTRE DE STAGE
(BRUXELLES, BW OU CHARLEROI)



MAÎTRE DE STAGE MÉDIATEUR-FORMATEUR DE L'ASBL TRIALOGUES

➤ THÈME

Co-intervention et analyse de pratique avec un médiateur-superviseur.

➤ L'INTÉRÊT DE TRIALOGUES À PROPOSER CETTE FORMATION

Les médiateurs récemment agréés sont souvent confrontés à l'absence de clients, de pratique et à la peur de se lancer seul dans l'aventure.

Notre équipe a le souci de permettre à ceux qui n'ont pas ou peu de pratique de suivre un processus de médiation mené par un médiateur de Trialogues et/ou de se faire aider au démarrage de sa pratique par un médiateur-superviseur.

➤ PROGRAMME ET MÉTHODE DE TRAVAIL

L'horaire est établi en fonction des disponibilités des médiés et des médiateurs.

Les entretiens de médiation sont précédés d'un briefing et suivi d'un débriefing entre le stagiaire et le maître de stage.

Un engagement à la confidentialité sera signé par le participant, ainsi qu'un contrat de stage.

Le participant sera tenu à assister à la médiation jusqu'à son terme, à rédiger un compte-rendu de chaque séance afin de permettre un travail d'élaboration de ce qui s'est passé en séance et à élaborer des pistes de réflexion et de travail pour les séances suivantes.

D'entrée de jeu, Trialogues prévient les médiés que la médiation aura aussi des fins d'apprentissage.

➤ MODALITÉS

Nombre de participants : un par médiation, par ordre de réception du paiement.

Participants pressentis : médiateurs agréés ou ayant terminé avec succès une formation de base en médiation.

➤ MAITRES DE STAGE

- **Florence van de Putte**, avocat et médiateur familial d'orientation systémique, formatrice
- **Geneviève Heerinckx**, avocat et médiateur familial d'orientation systémique, formatrice.
- **Françoise Dufays**, médiatrice et intervenante psychosociale
- **Joëlle Hartmann**, médiatrice et intervenante psychosociale
- **Stéphanie Degrave**, avocat et médiateur familial, formatrice.
- **Sophie Coonen**, avocat et médiateur familial, Brabant - Wallon
- **Christophe Trivière**, avocat et médiateur, Charleroi

➤ **LIEU** : Au cabinet du médiateur

➤ **DATE** : A tout moment

➤ **PRIX** : entre 250 et 500 € à convenir, stage par semaine ou quinzaine ou suivi d'un processus complet. Si un processus est interrompu après moins de 3 séances un nouveau est proposé.

Inclus dans le prix de la formation qualifiante, pour autant que le stage soit initié dans l'année qui suit la formation

➤ **INSCRIPTIONS** : en ligne <http://www.trialogues.be/evenements/>

➤ **RENSEIGNEMENTS**: info@trialogues.be

Dans la limite des places disponibles, seul le paiement vaut inscription.

Agrément par la Commission fédérale de Médiation

➤ FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE

À renvoyer à TRIALOGUES, coordination administrative : info@trialogues.be

Nom :	Prénom :
Rue et n°:	
Code postal :	Localité :
Profession :	Société/Institution :
Tél :	Fax :
Courriel :	GSM :
Coordonnées de facturation :	
TVA n°	
Je m'inscris à la formation ayant pour thème :	

- Je verse € en faveur du compte ouvert au nom de TRIALOGUES BE88 3101 9180 3341. (Référence à rappeler : nom + titre de la formation), et accepte les conditions générales de paiement.
- Je suis membre de Trialogues ou participant ou ancien participant de la formation qualifiante de Trialogues et bénéficie à ce titre d'une réduction de 15%, soit

Date

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, à l'avance, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.